

LE DEFI RAID CHARENTE AVENTURE

REGLEMENT des ORGANISATEURS :

Les raids participant au challenge 2015 sont : le raid ARA, le raid de la Cagouille, le raid de la Bellone et le raid Dronne Evasion (sous réserve).

Article 1 :

Tous les raids nature charentais peuvent adhérer au challenge.

Article 2 :

La manifestation doit se dérouler en 2015 dans une zone située dans le département de la Charente, et comporter au minimum trois disciplines (VTT, trail, et bike and run) dont 80% en orientation et 80% au minimum en pleine nature.

Les épreuves dites « intellectuelles et culturelles » ne devront pas prendre trop d'importance dans le résultat final du raid (par exemple une épreuve de ce type peut éliminer une balise).

Le raid doit rester ludique et sur la base d'épreuves sportives.

Article 3 :

Chaque association organisatrice reste totalement indépendante dans l'organisation et la gestion de son épreuve.

Article 4 :

L'organisation du Challenge est composée d'un représentant de chaque association organisatrice d'une épreuve inscrite dans le challenge. Ils prendront les décisions à la majorité.

Article 5 :

Les associations organisatrices doivent valider l'adhésion au challenge d'une nouvelle manifestation lors de la réunion annuelle au Conseil Général par un vote à la majorité.

L'organisation du challenge se réserve le droit de refuser l'adhésion, si les organisateurs de l'épreuve candidate ne s'engagent pas à respecter le présent règlement et à faire respecter la charte ci-jointe à leurs participants.

Cette décision est sans appel.

Article 6 :

L'organisation du challenge se réserve le droit d'exclure du challenge une épreuve ne respectant plus les critères d'adhésion.

Article 7 :

L'organisation du challenge s'assurera que les manifestations ne sont pas en concurrence au niveau des dates. Un délai de 15 jours minimum est obligatoire entre 2 raids du challenge, la date d'adhésion au challenge charentais sera un élément déterminant.

Raid de l'A.R.A. le 13 et 14 juin 2015 (<http://angouleme-raid-aventure.fr/WordPress3/>).

Raid des Cagouilles le 27 juin 2015 (<http://www.lescagouillescharentaises.com/>).

Raid de la Bellone le 29 août 2015 (<http://www.raidaventuredelabellone.org/>).

Raid Dronne Evasion le 20 septembre 2015 (<http://poltrout.wix.com/poltrout>).

Article 8 :

Les organisateurs des épreuves adhérentes au challenge et le Conseil Général de la Charente, s'engagent réciproquement à promouvoir le challenge d'une part et les épreuves du challenge d'autre part, par le biais de liens sur leurs sites respectifs. Le règlement du challenge apparaîtra avec le classement sur le site du Conseil Général. Un lien vers le règlement et le classement apparaîtra sur chacun des sites des organisateurs.

Article 9 :

L'adhérent au challenge s'engage à signaler son adhésion sur les supports de communication qu'il utilisera : Bulletins d'inscriptions, Affiches, Site Internet. ...

Article 10 :

L'organisateur du raid nature constituant la dernière épreuve du challenge, s'engage à produire le classement définitif du challenge. Le classement de chacun des raids participant au challenge sera remis dans un délai de quinze jours au Conseil Général. La remise des récompenses du challenge se fera quelques semaines après la dernière épreuve et avant la fin de l'année 2015 dans les locaux du Conseil Général de la Charente. La présence de l'organisation du Challenge sera souhaitée.

Article 11 :

Le classement honorera les équipes de 2 ou 3 participants selon les profils suivants :

- les 3 premières équipes féminines
- les 3 premières équipes mixtes
- les 3 premières équipes masculines

Chaque organisateur aura la charge d'indiquer clairement aux participants le profil de l'épreuve à laquelle il participe.

Article 12 :

Le matériel mis à disposition pour le challenge devra être pris et remis propre, complet, en état d'être utilisé, inventorié, et ceci dans les 7 jours qui suivent (ou précédent), à la manifestation suivante.

LE DEFI RAID CHARENTE AVENTURE

REGLEMENT RAIDEURS :

Article 1 :

La participation au Challenge Charentais des raids nature est gratuite.
Le Challenge est ouvert à tous les raideurs, licenciés ou non.

Article 2 :

La participation est automatique pour chaque participant d'une épreuve du challenge, à condition de terminer l'épreuve en étant classé.

Article 3 :

Le Challenge est annuel. Pour l'année 2015, il regroupe les raids suivants :
Le raid de l'A.R.A, découverte et expert.
Le raid le Défi de la Cagouille, découverte et expert.
Le raid de la Bellone, découverte et expert.
Le raid Dronne Evasion, découverte et expert.

Article 4 :

Le classement favorisera dans un premier temps les équipes qui auront obtenu les trois meilleures performances des quatre raids, puis dans un second temps le classement privilégiera les équipes bénéficiant du moins grand nombre de points selon le barème ci-dessous. Dans l'hypothèse où aucune équipe ne satisferait à ces conditions de participation (3 raids), le classement se ferait alors à partir des résultats de celles ayant participé à deux raid. Ainsi, dans un souci de récompenser la fidélité des concurrents sur le challenge, toutes les équipes ayant trois participations aux raids du challenge se trouveront-elles classées devant celles n'ayant que deux participations.

Article 5 :

Barème en vigueur pour le Challenge :

Raids Découverte

- 1^{er} : 5 pts

- 2^{ème} : 6 pts

-... ainsi de suite

Raids Experts

- 1^{er} : 1 pt

- 2^{ème} : 2 pts

- ainsi de suite

Article 6 :

Les ex-æquo qui auront participé au même nombre de raid ne seront pas départagés.

Article 7 :

En cas de litige, seul le responsable du Challenge Charentais ou son représentant sur place sera amené à trancher, sa décision est sans appel.

Article 8 :

Pour être classé, il faut avoir couru au moins une épreuve du Challenge et reprendre toujours le même nom d'équipe si l'on veut cumuler les classements. Le participant ne pourra être classé que dans une seule équipe, celle de sa première participation.

Article 9 :

Une équipe comprend deux titulaires, dont au moins un doit représenter l'équipe lors de la manifestation à laquelle elle participe, pour que son classement soit comptabilisé dans le challenge. Une équipe peut bénéficier d'un remplacement d'individu sur l'ensemble des manifestations.

Article 10 :

Le classement provisoire sera établi après chaque épreuve et sera consultable sur le site du Conseil Général.

Article 11 :

Un classement distinct homme, mixte et femme est prévu. Les équipes conserveront leur profil (H-F-M) et leur nom d'équipe.

Article 12 :

Le classement général est honorifique. La remise des récompenses se déroulera quelques semaines après la dernière épreuve du challenge, avant la fin de l'année 2015.

Article 13 :

Les contestations relatives au résultat d'une course seront faites directement auprès de l'organisateur du raid concerné.

Article 14 :

Le respect de la charte ci-jointe est obligatoire pour prétendre participer au challenge.

CHARTRE DES RAIDEURS DU DEFI RAID CHARENTE AVENTURE

En tant que participant, je m'engage à :

Avoir conscience que le milieu naturel traversé est basé sur un équilibre écologique fragile que l'on se doit de respecter (ne pas laisser sur son passage de quelconques déchets, ne pas crier intempestivement....).

Respecter le balisage mis en place et les propriétés privées (cultures, clôtures....).

L'usage de produits dopants est interdit.

Venir en aide à toute personne en situation de détresse et de danger.

En tout état de cause, un raid nature doit rester porteur des valeurs telles que le dépassement de soi, l'esprit d'équipe, le respect du règlement de l'épreuve, de ses coéquipiers et « adversaires », ainsi que des bénévoles sans qui la course ne pourrait avoir lieu.

La population locale vous accueille, remerciez là ! Un sourire et un petit bonjour suffisent souvent à faire plaisir.

Dans tous les cas, n'oubliez pas que vous êtes là pour vous faire plaisir donc profitez-en !



RAID ARA 13 ET 14 JUIN 2015.

LES CAGOUILLES CHARENTAISES



RAID DES CAGOUILLES 27 JUIN 2015.



RAID DE LA BELLONE 29 AOUT 2015.



RAID DRONNE EVASION 20 SEPTEMBRE 2015.